



# Rapport succinct sur la statistique financière

Date: 06.03.2017

## Évolution des finances publiques: premiers résultats 2015 et projections 2016-2017

---

### Table des matières

1. Clôture consolidée des comptes des administrations publiques .....	2
2. Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales.....	5
3. Annexe .....	9
3.1. Remarques sur la méthode suivie .....	9
3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière.....	14

Le présent aperçu présente les résultats des comptes consolidés du secteur économique des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Il contient les données provisoires de la statistique financière concernant la Confédération, des cantons et des assurances sociales publiques pour l'année 2015, ainsi que des estimations concernant les communes. Il fournit en outre des prévisions pour tous les sous-secteurs des administrations publiques pour les années 2016 et 2017.

Sur la base des résultats des comptes consolidés, qui sont présentés selon le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), l'Administration fédérale des finances (AFF) détermine également des indicateurs de statistique financière conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI). Ceux-ci sont calculés selon l'ouvrage de référence «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014).

Les résultats les plus récents de la statistique financière sont brièvement exposés ci-après. Les bases méthodologiques sont référencées en annexe. De plus, une note technique sur les nouveautés et les modifications ainsi que des séries chronologiques globales et des données détaillées sur les différents sous-secteurs des administrations publiques sont disponibles sur Internet<sup>1</sup>. Le rapport annuel complet «Statistique financière 2014 de la Suisse» a été publié fin octobre 2016.

---

<sup>1</sup> <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/uebersicht.html>

## 1. Clôture consolidée des comptes des administrations publiques

Pour la statistique financière considérée sous l'angle national, les clôtures des comptes des administrations publiques ont une structure uniforme basée sur le modèle comptable harmonisé MCH2. Cette présentation permet de comparer les administrations publiques en Suisse. Le tableau 1 montre les résultats des comptes de financement des années 2011 à 2017. Le solde de financement ordinaire correspond au solde des recettes et dépenses ordinaires; le solde de financement comprend en outre les opérations extraordinaires et correspond ainsi au résultat total du compte de financement. De ce fait, il convient de décrire les aspects conjoncturels en se fondant sur le solde de financement ordinaire. La répartition entre effets ordinaires ou extraordinaires est la même que celle qui est effectuée dans les comptes de la Confédération, des cantons et des communes, conformément aux réglementations respectives de chaque collectivité. Les contributions destinées à la recapitalisation des caisses de pensions constituent une exception, car elles sont toutes inscrites, pour des raisons de comparabilité en particulier des dépenses de personnel, au titre de postes extraordinaires.

Le **solde de financement ordinaire** des administrations publiques devrait fortement s'améliorer en 2015 et atteindre un excédent de presque 4,4 milliards. Les surplus de la Confédération de 2,2 milliards (y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées), des assurances sociales de près de 1,7 milliard et des cantons de 0,8 milliard contribuent à ce résultat. Pour la Confédération, le produit de l'impôt fédéral direct (IFD) et de l'impôt anticipé s'est fortement amélioré par rapport à l'année précédente, tandis que celui de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a légèrement reculé<sup>2</sup>. En ce qui concerne la hausse des recettes de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé, une influence des taux d'intérêt négatifs n'est pas à exclure. Ces taux rendent le paiement des impôts à l'avance attrayant et, dans le cas de l'impôt anticipé, les demandes de remboursement peuvent être reportées de trois ans. Les remboursements ont par exemple très peu évolué en 2015. Par ailleurs, le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS) à la Confédération est deux fois plus élevé cette année<sup>3</sup>. La consolidation des unités décentralisées contribue également à une hausse des recettes (annexe 3.1.4). Notamment, la taxe sur la consommation d'électricité prélevée par la Fondation pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), qui est comptabilisée comme une recette fiscale de la Confédération, est passée de 0,6 à 1,1 centime par kWh<sup>4</sup>. Malgré une diminution des intérêts passifs, les dépenses ordinaires de la Confédération augmentent de presque 1,8 milliard en 2015. Les unités décentralisées contribuent à cette augmentation, notamment en raison des investissements en hausse dans le Fonds pour les grands projets ferroviaires. Après trois années consécutives dans le rouge, le solde ordinaire des cantons est à nouveau positif et s'est amélioré par rapport à l'année précédente. Les recettes fiscales sont en légère hausse, notamment les impôts sur le revenu des personnes physiques. Par ailleurs, les cantons profitent du bon résultat de la Confédération au travers de leur part aux recettes fiscales fédérales, d'autre part, le versement supplémentaire de la BNS porte le montant distribué à 1,3 milliard pour les cantons. Le solde de financement ordinaire des communes devrait légèrement s'améliorer en 2015, mais restera probablement négatif. Les recettes devraient augmenter et les dépenses aussi, mais dans une moindre mesure. Le solde de financement ordinaire 2015 des assurances sociales diminue par rapport à l'année précédente. Les soldes ordinaires de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance-invalidité (AI) et de l'assurance-chômage (AC) restent positifs, mais ils ont légèrement reculé.

Les projections actuelles prévoient un solde ordinaire des administrations publiques largement positif en 2016 et en 2017. Il devrait atteindre environ 2,2 milliards pour ces deux années. La Confédération, les cantons et les assurances sociales devraient contribuer à ce résultat.

---

<sup>2</sup> Administration fédérale des finances (2016). Le compte 2015 présente un solde positif, mais les perspectives restent tendues. Communiqué de presse du 17.02.2016. Berne

<sup>3</sup> Administration fédérale des finances (2015). La BNS et le DFF conviennent du montant supplémentaire distribué à la Confédération et aux cantons. Communiqué de presse du 30.01.2015. Berne

<sup>4</sup> Office fédéral de l'énergie (2014). Le supplément pour l'électricité d'origine renouvelable et l'assainissement des cours d'eau passera à 1,1 centime par kilowattheure dès 2015. Communiqué de presse du 25.06.2014. Berne

Selon le compte de la Confédération, les recettes ordinaires diminuent par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'impôt anticipé et des droits de timbre. Tandis que les recettes de l'IFD sont en hausse et celles de la TVA restent stables. Les dépenses ordinaires de la Confédération augmentent par rapport à l'année précédente, notamment dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire (FIF) et de l'asile. Le solde ordinaire de la Confédération devrait se monter à environ 0,8 milliard en 2016. En 2017, la Confédération devrait clôturer sur un excédent du solde ordinaire d'environ 0,7 milliard. Ce solde tient compte du versement supplémentaire d'un demi-milliard que la BNS versera aux cantons (333 millions) et à la Confédération (167 millions) suite aux résultats de l'exercice 2016<sup>5</sup>.

**Tableau 1: Clôture des comptes 2011-2017, en millions de francs**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Administrations publiques	Recettes	200'466	200'770	205'933	206'592	214'504	215'307	218'732
	Dépenses	198'452	200'539	204'687	207'634	213'080	213'656	216'771
	<b>Solde de financement</b>	<b>2'014</b>	<b>231</b>	<b>1'246</b>	<b>-1'042</b>	<b>1'424</b>	<b>1'651</b>	<b>1'961</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	5'796	1'938	1'302	602	4'351	2'175	2'197
Confédération <sup>1</sup>	Recettes	65'201	64'416	67'011	64'920	69'208	68'658	69'431
	Dépenses	64'497	62'731	64'540	64'726	66'503	67'346	68'749
	<b>Solde de financement</b>	<b>704</b>	<b>1'685</b>	<b>2'470</b>	<b>194</b>	<b>2'706</b>	<b>1'312</b>	<b>682</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	1'563	947	1'164	-19	2'212	833	682
Cantons	Recettes	79'319	79'784	81'373	82'878	86'145	86'926	88'873
	Dépenses	81'073	83'219	83'282	85'252	88'626	87'349	88'652
	<b>Solde de financement</b>	<b>-1'754</b>	<b>-3'435</b>	<b>-1'908</b>	<b>-2'374</b>	<b>-2'481</b>	<b>-423</b>	<b>222</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	1'126	-1'390	-772	-604	814	579	458
Communes	Recettes	44'059	44'169	44'500	45'389	46'465	47'164	47'929
	Dépenses	43'949	45'085	45'961	46'407	46'939	47'347	48'213
	<b>Solde de financement</b>	<b>110</b>	<b>-916</b>	<b>-1'462</b>	<b>-1'019</b>	<b>-474</b>	<b>-184</b>	<b>-284</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	154	-515	-1'235	-931	-349	-184	-284
Assurances sociales	Recettes	58'619	59'563	60'814	61'958	62'279	62'990	63'986
	Dépenses	55'664	56'666	58'668	59'802	60'605	62'044	62'646
	<b>Solde de financement</b>	<b>2'954</b>	<b>2'897</b>	<b>2'146</b>	<b>2'156</b>	<b>1'673</b>	<b>946</b>	<b>1'341</b>
	<i>Solde de financement ordinaire</i>	2'953	2'897	2'146	2'156	1'673	946	1'341

<sup>1</sup> Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: projections

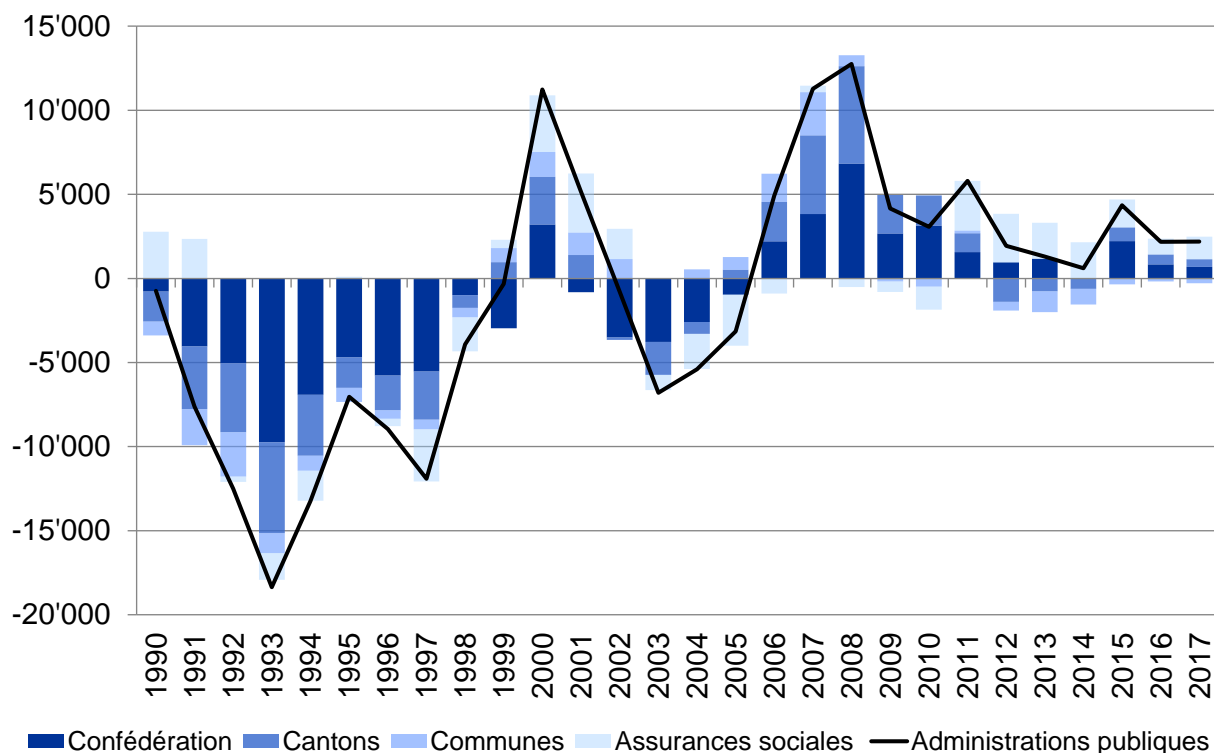
Les données cantonales actuellement disponibles laissent prévoir une légère baisse de leur solde ordinaire en 2016. Les recettes et les dépenses ordinaires devraient légèrement augmenter. Le solde ordinaire devrait également rester positif en 2017.

Le solde de financement ordinaire des communes devrait légèrement s'améliorer en 2016, mais restera probablement négatif. Il le sera vraisemblablement aussi en 2017.

Malgré des recettes en hausse, le ralentissement conjoncturel dans le sillage de l'appréciation du franc et l'augmentation du taux de chômage qui en résulte devrait conduire à une diminution de l'excédent des assurances sociales en 2016. Le solde de financement ordinaire 2016 des assurances sociales devrait clôturer sur un résultat de 0,9 milliard. En 2017, l'excédent des assurances sociales devrait à nouveau être supérieur à un milliard, principalement en raison d'une amélioration probable des soldes de l'AI et de l'AC.

<sup>5</sup> Banque nationale suisse (2017). La Banque nationale s'attend à un bénéfice de plus de 24 milliards de francs pour l'exercice 2016. Communiqué de presse du 9.1.2017, Zurich.

**Graphique 1: Solde de financement ordinaire 1990-2017, en millions de francs**



En 2015, le **solde de financement** des administrations publiques devrait être à nouveau positif. La différence entre le solde de financement ordinaire et le solde de financement est due aux diverses dépenses ou recettes extraordinaires. Pour la Confédération, la différence positive entre les deux soldes s'explique par des recettes extraordinaires principalement pour la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile (139 millions), un paiement dans le cadre de la procédure de liquidation concordataire de Swissair (135 millions) et des amendes encaissées par la Commission de la concurrence (COMCO). Les cantons enregistrent des recettes financières extraordinaires pour un montant de 84 millions et des dépenses extraordinaires pour la recapitalisation des institutions de prévoyance de corporations de droit public, principalement dans les cantons de Berne (2 milliards), de Soleure (1,1 milliard) et de Genève (207 millions), ce qui détériore considérablement leur solde de financement. Pour les communes, la différence entre les deux soldes s'explique aussi par des dépenses extraordinaires pour la recapitalisation des caisses de pensions publiques de plusieurs villes.

Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques devrait également être positif en 2016 et se monter à environ 1,7 milliard. La Confédération encaisse des recettes extraordinaires pour l'attribution des fréquences de téléphonie mobile (144 millions), des versements supplémentaires dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair (165 millions) et des amendes de la COMCO (170 millions). En ce qui concerne les cantons, la réforme de la caisse de pension du canton de Bâle-Ville (environ 1 milliard) devrait détériorer leur solde de financement. Pour les communes et les assurances sociales, aucune dépense ou recette extraordinaire n'est connue à ce jour et les deux soldes devraient rester les mêmes.

En 2017, la Confédération ne prévoit pas de recettes ou dépenses extraordinaires, tandis que le canton de Saint-Gall prévoit un versement supplémentaire pour l'assainissement de sa caisse de pension. Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques devrait se monter à presque 2 milliards en 2017.

## 2. Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales

Dans un souci de comparabilité au niveau international, les finances des administrations publiques sont également publiées selon les lignes directrices du FMI. Les données et indicateurs publiés ont comme base méthodologique le «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014) du FMI. Étant donné que l'harmonisation des résultats avec les comptes nationaux sur la base du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010) n'est pas encore achevée, les résultats présentés ici sont provisoires.

Les indicateurs des administrations publiques utilisés en statistique financière sont composés de cinq agrégats exprimés par rapport au produit intérieur brut (PIB) en termes nominaux (tableau 2). Le PIB en termes nominaux enregistré en 2015 une légère croissance de 0,3 %, qu'il convient de prendre en compte pour interpréter l'évolution des indicateurs de statistique financière. L'évolution du PIB pour les années 2016 et 2017 se base sur les prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 15 décembre 2016<sup>6</sup>.

**Tableau 2: Indicateurs 2011-2017, en % du PIB**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Quote-part du déficit ou de l'excédent</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>0.5</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.3</b>
	Confédération <sup>1</sup>	0.2	0.1	0.0	0.0	0.3	0.1	0.1
	Cantons	-0.2	-0.4	-0.2	-0.4	-0.3	0.0	0.0
	Communes	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0
	Assurances sociales	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3	0.1	0.2
<b>Quote-part fiscale</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>27.1</b>	<b>26.9</b>	<b>27.0</b>	<b>27.0</b>	<b>27.7</b>	<b>27.8</b>	<b>27.6</b>
	Confédération <sup>1</sup>	9.9	9.5	9.6	9.5	9.9	9.9	9.8
	Cantons	6.5	6.6	6.6	6.7	6.8	6.9	6.9
	Communes	4.1	4.1	4.1	4.1	4.2	4.2	4.2
	Assurances sociales	6.6	6.7	6.7	6.7	6.8	6.8	6.8
<b>Quote-part de l'État</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>32.6</b>	<b>32.6</b>	<b>32.9</b>	<b>32.9</b>	<b>33.6</b>	<b>33.6</b>	<b>33.5</b>
	Confédération <sup>1</sup>	10.7	10.4	10.6	10.4	10.7	10.8	10.8
	Cantons	13.4	13.7	13.5	13.6	14.0	13.9	13.8
	Communes	7.0	7.1	7.2	7.1	7.2	7.2	7.2
	Assurances sociales	8.9	9.0	9.2	9.2	9.3	9.5	9.4
<b>Taux d'endettement</b> (en référence à la définition de Maastricht)	<b>Administrations publiques</b>	<b>33.2</b>	<b>34.2</b>	<b>33.9</b>	<b>34.0</b>	<b>33.4</b>	<b>32.6</b>	<b>33.0</b>
	Confédération <sup>1</sup>	17.7	17.8	17.4	16.7	15.9	15.0	15.4
	Cantons	8.3	8.8	8.9	9.6	9.7	9.8	9.7
	Communes	7.5	7.6	7.7	7.8	8.0	8.0	8.0
	Assurances sociales	1.0	1.0	0.7	0.7	0.5	0.4	0.3
<b>Quote-part des capitaux de tiers</b>	<b>Administrations publiques</b>	<b>44.8</b>	<b>45.6</b>	<b>44.9</b>	<b>45.0</b>	<b>45.4</b>	<b>44.1</b>	<b>44.6</b>
	Confédération <sup>1</sup>	23.1	23.3	22.3	22.6	22.7	21.4	22.0
	Cantons	11.7	12.1	12.4	12.4	12.5	12.5	12.3
	Communes	10.2	10.2	10.3	10.0	10.3	10.4	10.4
	Assurances sociales	1.0	1.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.4

<sup>1</sup> Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: projections

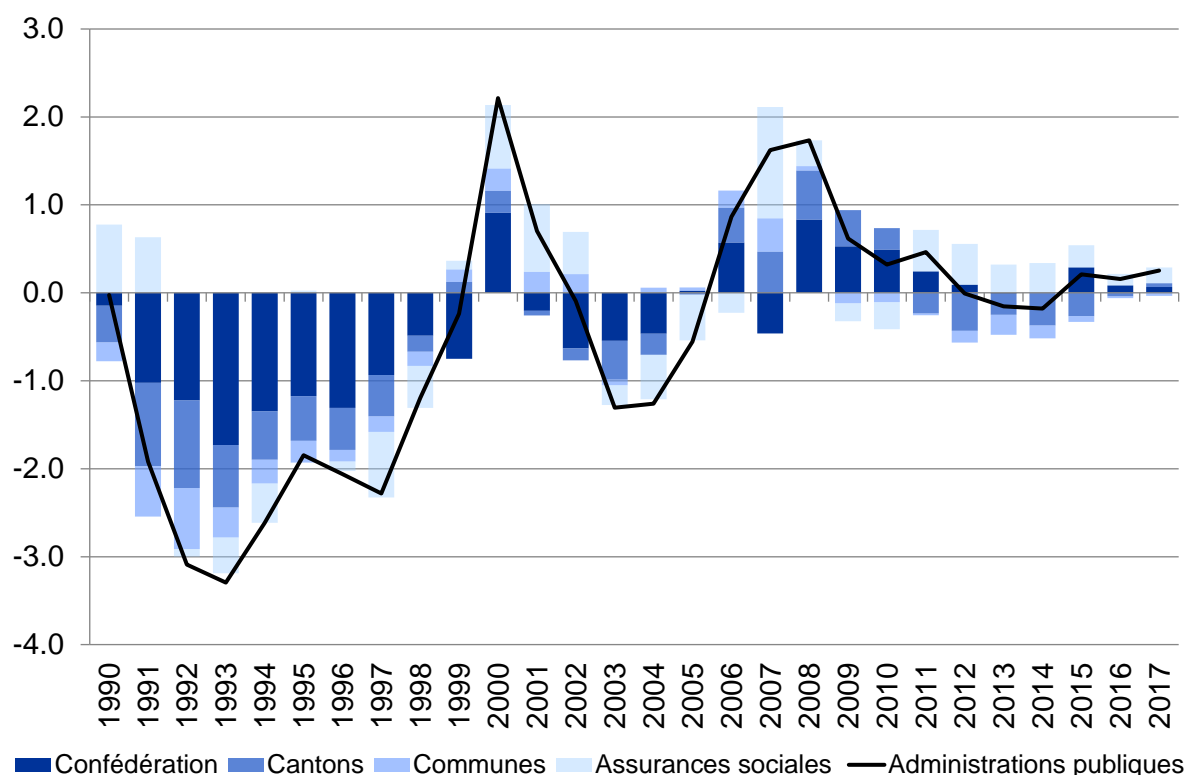
Les indicateurs de statistique financière sont présentés conformément aux normes actuelles du FMI. Dans le modèle SFP, les **quotes-parts** sont déterminées à l'aide de normes qui diffèrent de celles qui sont utilisées pour le solde de financement interprété dans la première partie de ce rapport (annexe 3.2). Le taux d'endettement constitue toutefois une exception car il est calculé en référence aux critères européens de Maastricht. Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Comme pour les données précédentes, les indicateurs se fondent sur les résultats consolidés de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales.

<sup>6</sup> Secrétariat d'État à l'économie (2016). Poursuite du redressement conjoncturel en Suisse. Communiqué de presse du 15.12.2016. Berne

En 2015 et pour la première fois depuis deux ans, la **quote-part du déficit ou de l'excédent** devrait être à nouveau positive pour l'ensemble des administrations publiques et se monter à 0,2 % du PIB. Le solde budgétaire de la Confédération et celui des assurances sociales sont positifs et comparables avec respectivement 0,3 % du PIB. Les revenus de la Confédération ont fortement augmenté en 2015 (cf. partie 1) tandis que la quote-part des assurances sociales reste stable par rapport à l'année précédente. Pour les cantons, la quote-part reste négative et se monte à -0,3 % en 2015. L'assainissement des caisses de pensions continue de peser fortement sur leur résultat. La quote-part de l'excédent devrait aussi rester négative pour les communes avec -0,1 %.

En 2016 et 2017, l'évolution de la quote-part du déficit ou de l'excédent suit plus ou moins celle des soldes de financement. Alors que la situation devrait se détériorer quelque peu en ce qui concerne la Confédération et les assurances sociales, elle devrait s'améliorer pour les cantons et les communes.

**Graphique 2: Quote-part du déficit ou de l'excédent de 1990 à 2017, en % du PIB**

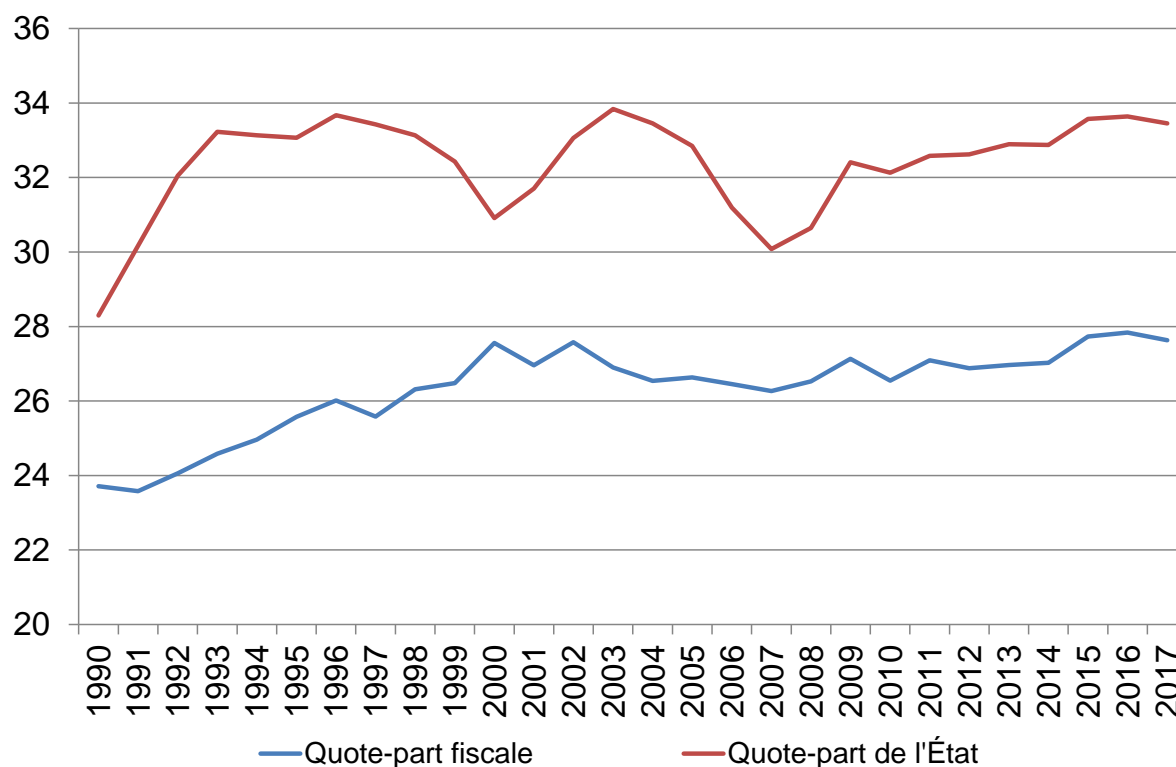


Après avoir connu une hausse dans les années 1990, la **quote-part fiscale** du secteur des administrations publiques s'est stabilisée entre 26 % et 28 % du PIB depuis le début du millénaire (graphique 3).

En 2015, la quote-part fiscale de l'ensemble des administrations publiques devrait se monter à 27,7 % du PIB. Les revenus fiscaux de la Confédération ont fortement augmenté cette année (cf. partie 1). La quote-part de la Confédération augmente et se monte à 9,9 % du PIB. Les revenus fiscaux des cantons ayant aussi mieux progressé que le PIB, leur quote-part augmente à 6,8 % du PIB. La quote-part augmente également pour les assurances sociales (6,8 % du PIB) et devrait augmenter pour les communes (4,2 % du PIB).

En raison de la reprise de la croissance du PIB en 2016 et d'une légère progression des recettes fiscales, la quote-part fiscale devrait se stabiliser en 2016 et en 2017 à un taux inférieur à 28 %.

**Graphique 3: Quote-part fiscale et quote-part de l'État des administrations publiques 1990-2017, en % du PIB**



Entre 2003 et 2007, la **quote-part de l'État** a été marquée par une conjoncture très favorable et par diverses mesures d'allégement. Elle a ainsi pu être sensiblement réduite, passant de 33,8 % à 30,1 % (graphique 3). À la suite de la crise financière de l'automne 2008, la situation économique s'est péjorée. Elle a entraîné les dépenses étatiques à la hausse dans tous les sous-secteurs et a conduit à une importante croissance de la quote-part de l'État en 2009.

En 2015, la quote-part de l'État devrait augmenter de 0,7 point de pourcentage et passer à 33,6 % du PIB. En comparaison avec les années précédentes, la quote-part de l'État se situe à un niveau plutôt élevé. Cette hausse s'explique, d'une part, par une faible croissance du PIB en termes nominaux et, d'autre part, par les dépenses extraordinaires prévues par les cantons pour la recapitalisation de leurs caisses de pensions (cf. partie 1). Par ailleurs, les dépenses de la Confédération enregistrent une hausse des investissements en 2015. Pour les communes, la quote-part devrait légèrement augmenter et, pour les assurances sociales, la quote-part est en légère hausse par rapport à l'année précédente.

En 2016 et en 2017, la quote-part de l'État devrait se maintenir à peu près au même niveau. En 2016, la Confédération a augmenté ses dépenses, notamment dans le domaine de l'asile et de l'infrastructure ferroviaire (FIF).

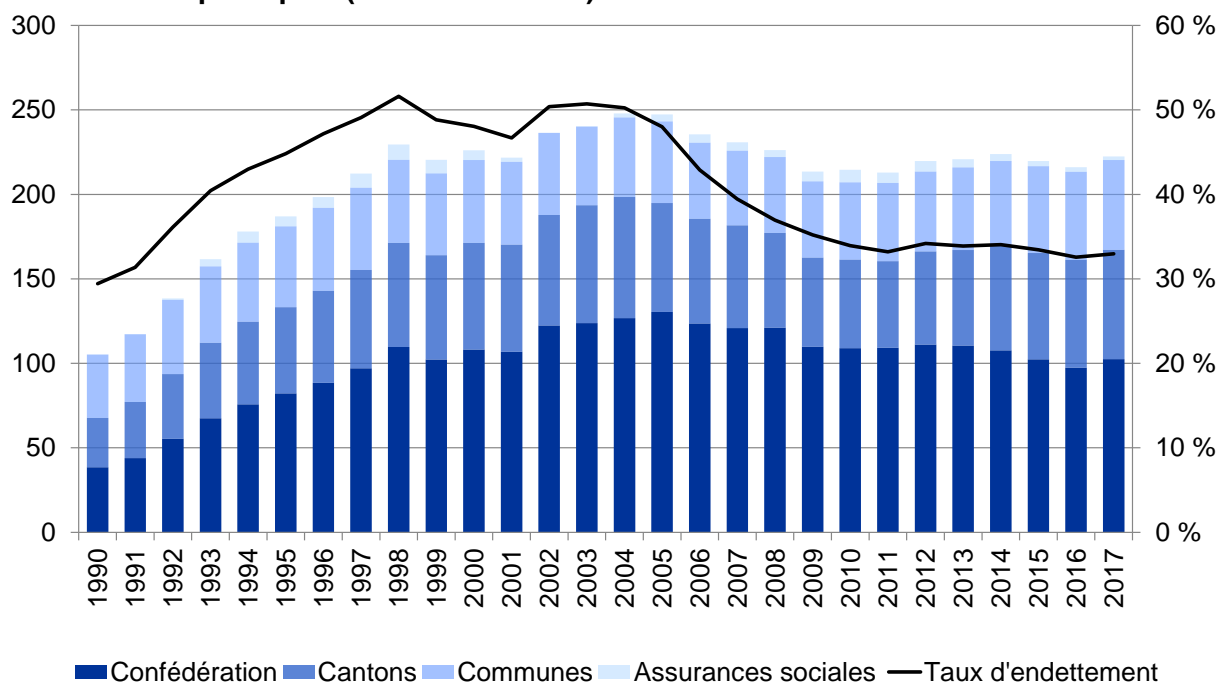
Le **taux d'endettement** des administrations publiques utilisé dans la statistique financière est analogue au taux d'endettement brut calculé en référence aux critères européens de Maastricht. Depuis 2003, le taux d'endettement brut des différents sous-secteurs des administrations publiques a reculé, grâce à des excédents parfois élevés. Il est repassé en 2007 sous la barre des 40 % du PIB et a été ramené à 33,2 % en 2011. Après 2011, le taux d'endettement est reparti légèrement à la hausse (graphique 4).

Le taux d'endettement des administrations publiques devrait se monter à 33,4 % du PIB en 2015. La Confédération a réduit son taux d'endettement, qui passe sous la barre des 16 %. Pour les cantons, le taux d'endettement s'inscrit dans une tendance à la hausse après 2011. Il augmente légèrement et se monte à 9,7 % du PIB en 2015. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution dans le canton de Soleure, qui a recapitalisé sa caisse de pension publique. Le taux d'endettement des communes devrait poursuivre sa tendance à la

hausse, tandis que celui des assurances sociales s'est réduit, principalement en raison du remboursement de la dette de l'assurance-chômage envers la Confédération.

Le désendettement à long terme dans les sous-secteurs de la Confédération et des assurances sociales laisse prévoir, pour l'ensemble des administrations publiques, un taux d'endettement brut de 32,6 % du PIB en 2016. En 2017, le taux d'endettement devrait enregistrer une hausse car les emprunts fédéraux seront évalués selon une nouvelle méthode dans le bilan de la Confédération.

**Graphique 4: Dette brute 1990-2017, en milliards de francs pour tous les sous-secteurs (échelle de gauche) et en % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques (échelle de droite)**



La **quote-part des capitaux de tiers** représente la dette publique en % du PIB selon la définition du FMI. Cet indicateur inclut davantage de postes du compte de patrimoine que l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht (annexe 3.2).

Grâce aux excédents élevés enregistrés les années précédentes, la quote-part des capitaux de tiers a diminué entre 2004 et 2010. Elle a ensuite tendance à augmenter. En 2015, elle devrait augmenter par rapport à l'année précédente et se monter à 45,4 % du PIB. La Confédération a poursuivi son effort de désendettement, mais la valeur de marché de ses obligations a augmenté. La quote-part augmente également pour les cantons, notamment pour les mêmes raisons que pour le taux d'endettement. En 2016, la quote-part des capitaux de tiers devrait légèrement reculer et atteindre 44,1 %. En raison des fluctuations des marchés de capitaux, elle demeure relativement volatile. En 2017, la quote-part des capitaux de tiers augmentera à nouveau pour les mêmes raisons qu'évoquées pour le taux d'endettement.



### 3. Annexe

#### 3.1. Remarques sur la méthode suivie

La Statistique financière de l'AFF se trouve dans une phase de transition. Afin d'être comparables au niveau international, les finances des administrations publiques sont également publiées selon le modèle SFP, conformément aux normes du FMI. Elles sont calculées à partir des résultats obtenus dans le modèle SF national. Les données et indicateurs publiés dans le présent rapport se basent sur la méthode appliquée dans le nouveau Manuel SFP 2014 du FMI.

Avec la mise en œuvre de nouveautés conceptuelles, tant les sources de données et les données de base que les méthodes de calcul doivent être révisées. L'introduction du Manuel SFP 2014 entraîne ainsi des modifications dans la statistique de base, le modèle SF national, sur lequel se base le modèle SFP. Ces adaptations opérées dans le modèle SF d'une part et dans le modèle SFP d'autre part, sont décrites dans une note technique<sup>7</sup> disponible sur Internet.

Avec la publication du modèle international de la statistique financière (modèle SFP) conformément au Manuel SFP 2014, la dernière révision est parvenue à une clôture provisoire. Ce type de révision globale des méthodes et bases de calcul a lieu environ tous les 15 à 25 ans et vise à répondre aux nouvelles réalités et questions économiques. Le Manuel SFP 2014 est orienté en particulier sur les besoins en matière d'analyse de l'état du patrimoine, des finances et revenus des administrations publiques dans un territoire économique (État). A l'instar de l'actuel Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010), le Manuel SFP 2014 se fonde également sur les comptes nationaux normalisés, c'est-à-dire le système des comptes nationaux (System of National Accounts SNA 2008) des organisations internationales (ONU, OCDE, FMI, Banque mondiale, Commission européenne).

Dans le cadre du modèle SFP, les principales nouveautés concernent les dépenses destinées aux systèmes d'armes militaires ainsi que celles qui sont consacrées à la recherche et au développement:

- Systèmes d'armes militaires: jusqu'à présent, l'achat de systèmes d'armes militaires, tels que les avions de combat, était considéré comme une acquisition de biens et de services et donc comme une dépense de consommation intermédiaire. C'est pourquoi il faisait partie, dans le système des comptes nationaux (SCN), des dépenses de consommation des administrations publiques. Étant donné que les systèmes d'armes militaires peuvent être utilisés plus d'une année et, le cas échéant, peuvent être revendus, ils sont désormais considérés comme un investissement. Leur achat est comptabilisé en tant que dépense d'investissement, et ils sont imputés dans le compte de patrimoine (bilan) des unités d'administration publique aux actifs non financiers. À l'heure actuelle, certaines installations militaires, comme les casernes, ou les véhicules motorisés pouvant être utilisés en civil, sont déjà comptabilisés à titre d'investissements.
- Recherche et développement: les dépenses consacrées à la recherche et au développement (R&D) ayant des répercussions durables sur l'économie d'un pays, lesquelles sont mesurables sur plusieurs années, sont désormais également considérées comme des investissements. Des investissements dans la R&D peuvent optimiser ou améliorer le processus de production. Dans le modèle SFP de la statistique financière, seule la part d'investissement de l'État est prise en considération et imputée, dans le compte de patrimoine, aux actifs non financiers.

Parallèlement au passage au Manuel SFP 2014 sera opérée une harmonisation avec les comptes nationaux établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ceux-ci ont été publiés le 30 septembre 2014 pour la première fois selon le SEC 2010. Les résultats de la statistique financière pour le modèle SFP sont encore provisoires, étant donné que l'harmonisation avec

---

<sup>7</sup> Voir *Notes techniques* à l'adresse: <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/methoden.html>

les comptes nationaux de la Suisse n'a pas encore pu être achevée. À l'heure actuelle, les questions encore ouvertes concernent notamment la saisie, la délimitation et l'évaluation des contributions versées pour l'assainissement et la recapitalisation des caisses de pensions publiques, et les engagements en matière de prévoyance qui en découlent.

### 3.1.1. Aperçu des modèles de la statistique financière

La statistique des finances publiques de la Suisse (statistique financière) fournit une vue d'ensemble de l'état du patrimoine, des finances et des revenus des administrations publiques de la Suisse. La saisie, le traitement et l'évaluation des données de la statistique financière sont opérés dans le modèle SF, qui se base fondamentalement sur le MCH2. Le Conseil suisse de présentation des comptes publics<sup>8</sup> (CSPCP) publie sur son site Internet des informations sur l'état actuel du MCH2, des conseils et des recommandations répondant aux questions fréquemment posées.

Le modèle SF est un modèle de statistique financière permettant la standardisation et la comparabilité des résultats des comptes de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales publiques. Il sert en même temps de statistique de base pour les conversions, les traitements statistiques et les évaluations selon le modèle SFP international de la statistique financière, dans lequel sont appliquées les normes du FMI relatives aux finances publiques.

Le plan comptable du MCH2 constitue la base de la classification par nature utilisée dans le modèle SF. D'une part, il est condensé à des fins de simplification, d'autre part, il est étendu aux postes «non classifiés ailleurs», étant donné que les cantons et les communes établissent leurs comptes en partie encore selon l'ancien MCH1. Cette liste augmentée de postes est nécessaire dans la mesure où le MCH1 est relativement moins détaillé que son successeur. C'est pourquoi ces postes ne peuvent pas être directement convertis en postes du MCH2. À quelques exceptions près, les classifications fonctionnelles des modèles MCH1 et MCH2 se recoupent. Les données du compte d'État ainsi que des comptes spéciaux de la Confédération et du compte des assurances sociales publiques sont également intégrées dans ce modèle et directement saisies dans le modèle SFP.

Les deux modèles utilisent, pour le secteur économique des administrations publiques, les mêmes critères de délimitation du périmètre de consolidation que les comptes nationaux. Celui-ci est divisé en sous-secteurs économiques, à savoir la Confédération (y c. les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les cantons, les communes et les assurances sociales publiques. Ce secteur économique consolidé englobe ainsi l'ensemble des administrations publiques. Les entreprises publiques n'en font pas partie.

Chacun des modèles SF et SFP a toutefois une utilité qui lui est propre (tableau 3). En raison de l'intégration des comptes spéciaux et des unités décentralisées, les indicateurs, notamment dans le sous-secteur de la Confédération, ne sont pas directement comparables à ceux des rapports sur l'état des finances de la Confédération.

---

<sup>8</sup> Voir <http://www.srs-csppc.ch/fr>

**Tableau 3: Aperçu des modèles de la statistique financière**

	<b>Modèle SF</b>	<b>Modèle SFP</b>
<b>Base</b>	Modèle comptable national des cantons et des communes (MCH2) et de la Confédération (NMC)	Modèle comptable international du FMI (Manuel SFP 2014)
<b>Objectif</b>	Comparabilité nationale des administrations publiques	Comparabilité internationale du secteur économique des administrations publiques et de ses sous-secteurs
<b>Résultats</b>	Compte de résultats, compte des investissements, compte financier et bilan	Compte de résultats, compte des immobilisations et compte de patrimoine
<b>Étendue de l'évaluation</b>	Sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales publiques) et ensemble du secteur des administrations publiques jusqu'au niveau de chaque administration publique (villes, cantons et leurs chefs-lieux, assurances sociales)	Uniquement sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales) et secteur des administrations publiques

### 3.1.2. Le modèle de statistique de finances publiques (SFP)

Le principe de la comptabilité d'exercice s'applique dans le modèle SFP aussi bien que dans le modèle SF. Il vise notamment à imputer les opérations à la période comptable correcte. Le modèle SFP ne connaît pas la distinction entre résultats ordinaires ou extraordinaires, mais il distingue entre transactions et autres flux économiques. Tandis que le résultat<sup>9</sup> et le solde de financement<sup>10</sup> sont tirés des transactions et qu'ils sont gérables budgétairement, les événements imprévisibles<sup>11</sup> comme les variations de valeur sont considérés comme d'autres flux économiques qui se soustraient au contrôle politique. Les actifs et les passifs sont évalués selon le principe de l'image fidèle («true and fair view»). Les actifs et les engagements négociables notamment figurent dans le compte de patrimoine<sup>12</sup> au prix du marché.

Dans le modèle SFP, les investissements sont eux aussi présentés autrement que dans le modèle SF. Dans ce modèle, un indicateur essentiel est celui des acquisitions nettes d'actifs non financiers. Il s'agit d'acquisitions d'actifs non financiers après déduction des ventes d'actifs et de la consommation de capital fixe. Au contraire de ce qui se fait dans le modèle SF, les prêts d'investissement accordés à d'autres administrations publiques et les augmentations de participations qui y sont liées ne sont pas comptabilisés comme investissements et ne font donc pas partie du compte des immobilisations. Ils sont considérés comme des transferts publics à d'autres niveaux institutionnels et sont ainsi comptabilisés dans le compte de résultats.

<sup>9</sup> Résultat = revenus – charges

<sup>10</sup> Solde de financement = résultat – acquisitions nettes d'actifs non financiers  
= recettes – dépenses des administrations publiques

<sup>11</sup> Les événements imprévisibles du modèle SFP ne doivent pas être confondus avec les transactions extraordinaires du modèle SF. Par exemple, la recapitalisation des caisses de pensions n'est pas considérée comme un événement imprévisible dans le modèle SFP. Les conséquences d'une catastrophe naturelle ou de réévaluations sont en revanche considérées comme des événements imprévisibles qui échappent au contrôle de la politique budgétaire.

<sup>12</sup> Dans le modèle SFP, le terme *compte de patrimoine* remplace celui de *bilan*.

### 3.1.3. Source des données

La statistique financière repose sur des données provenant du compte d'État de la Confédération et des comptes de tous les cantons, ainsi que des comptes annuels d'environ 900 communes. Sont pris en considération l'ensemble des villes et des chefs-lieux de canton ainsi qu'un échantillon de communes choisies aléatoirement dans chaque canton. Pour les communes manquantes, des estimations et des extrapolations sont faites par canton sur la base des résultats disponibles des comptes communaux. Sont également considérées les assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC, allocations familiales dans l'agriculture, assurance maternité de Genève). Les institutions qui font partie des administrations publiques sans être incluses dans les comptes d'État ni dans les comptes cantonaux ou communaux sont intégrées dans la statistique pour permettre des comparaisons et par souci d'exhaustivité. Par contre, les entreprises publiques prises en considération dans le compte d'État et les comptes cantonaux ou communaux sont exclues (cf. ch. 3.1.4). Pour ces raisons, les évaluations de la statistique financière ne coïncident pas nécessairement avec les comptes que publient la Confédération, les cantons, les communes et les assurances sociales publiques.

Vu l'ampleur du travail de collecte et d'harmonisation statistiques dû à la structure fédéraliste des administrations publiques, les résultats définitifs d'un exercice comptable ne sont disponibles qu'avec un retard d'environ un an et demi. Le recours à des estimations permet toutefois d'établir des prévisions plus à jour pour l'ensemble du secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Jusqu'à l'exercice 2014, la statistique financière se base sur les comptes (tableau 4). Pour la Confédération (y c. les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les chiffres 2015 se basent également sur les comptes. Les projections 2016 se fondent sur les comptes définitifs de la Confédération et les comptes provisoires des comptes spéciaux et des unités décentralisées. Les projections 2017 se basent sur le budget ou, selon le cas, sur les plans financiers. Pour les cantons, les données 2015 reposent sur les comptes, les projections se fondent sur une enquête concernant les comptes cantonaux (2016) et les budgets cantonaux (2017). Les projections 2015-2017 des communes se fondent quant à elles sur plusieurs indicateurs. Enfin, pour les assurances sociales, les chiffres pour 2015 s'appuient sur les comptes et les projections 2016-2017 sur des données du budget ou des plans financiers.

En ce qui concerne les cantons et les communes, il faut noter que les budgets et les plans financiers qui servent de base aux projections ne sont pas uniformes. Par conséquent, les mesures discrétionnaires prises par ces administrations publiques (par ex. programmes d'allègement, recapitalisation de caisses de pensions) ne sont pas toujours incluses dans les données prévisionnelles. Les chiffres se rapportant à un horizon prévisionnel lointain doivent dès lors être interprétés avec la prudence requise.

Les résultats actualisés ont été publiés le 6 mars 2017. Tous les tableaux de données et les informations concernant les méthodes utilisées peuvent être consultés sur Internet<sup>13</sup>.

**Tableau 4: Base des données de la statistique financière, février 2017**

Sous-secteur	jusqu'en 2014	2015	2016	2017
<b>Administrations publiques</b>	<b>Comptes</b>	<b>Projections</b>	<b>Projections</b>	<b>Projections</b>
Confédération <sup>1</sup>	Comptes	Comptes	Comptes provisoires	Budget/plans financiers
Cantons	Comptes	Comptes	Enquête comptes	Enquête budget
Communes	Comptes	Projections	Projections	Projections
Assurances sociales	Comptes	Comptes	Budget/plans financiers	Budget/plans financiers

<sup>1</sup> Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombre: projections

<sup>13</sup> <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/berichterstattung.html>

### 3.1.4. Délimitation de la statistique financière par rapport aux comptes d'État

Les considérations qui suivent ont pour but d'exposer les différences entre les publications de la statistique financière et les comptes des administrations publiques. Des écarts peuvent survenir dans tous les sous-secteurs des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Ils découlent essentiellement de différences de conception du périmètre de consolidation, autrement dit de ce qu'il est convenu d'appeler la sectorisation de la statistique financière. Dans la statistique financière, les entités appartenant au secteur des administrations publiques sont définies selon les critères d'attribution sectorielle du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010). C'est ainsi que sont prises en considération, outre les comptes généraux de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales, toutes les autres entités qui répondent à ces critères. Dans la statistique financière, les administrations publiques incluent toutes les entités autonomes sous le contrôle de l'État et qui:

- perçoivent des impôts, ou
- redistribuent des revenus et des actifs, ou
- financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments.

Les institutions qui ne remplissent pas ces critères ne sont pas prises en compte ou ne figurent pas dans les comptes des administrations publiques. Les entreprises publiques telles que les hôpitaux, les centrales électriques, les usines à gaz, les centrales de chauffage à distance, les entreprises de transport public, les entreprises de distribution d'eau, les usines d'incinération des ordures ménagères et les antennes collectives, qui couvrent plus de 50 % de leurs coûts de production par la vente de biens et de services ou par le prélèvement d'émoluments, ne figurent donc pas parmi les administrations publiques. N'en font pas partie non plus les établissements et prestataires financiers étatiques, tels que la Banque nationale, les banques cantonales ou les caisses de pensions publiques, qui sont intégrées au secteur des sociétés de capitaux dites financières. Les entreprises financières et non financières sont saisies dans les comptes nationaux de la Suisse comme des secteurs économiques propres, toutefois sans distinction entre entreprises publiques et entreprises privées.

Les considérations qui suivent illustrent, en prenant l'exemple de la Confédération, les différences entre la statistique financière et le compte d'État selon le rapport sur l'état des finances. Le sous-secteur de la Confédération englobe, selon la statistique financière, les comptes de l'administration générale de la Confédération ainsi que les comptes spéciaux, qui apparaissent certes dans le rapport sur l'état des finances de la Confédération mais qui ne sont pas pris en considération dans les comptes de l'administration générale: domaine des écoles polytechniques fédérales, Régie fédérale des alcools, Fonds d'infrastructure, Fonds pour les grands projets ferroviaires (Fonds FTP) et dès 2016, le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui remplacera le Fonds FTP. S'y ajoutent les unités décentralisées qui, selon les critères du SEC 2010, sont financées à plus de 50 % par la Confédération: Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS), Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Fondation Pro Helvetia, Musée national suisse, Suisse Tourisme, Institut fédéral de métrologie (METAS), Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et Fondation des immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI). Par contre, la FINMA et les institutions qui l'ont précédée se financent essentiellement en percevant des émoluments et des taxes de surveillance et ne sont par conséquent pas prises en considération; elles ne figurent plus dans le compte d'État. Il convient également de tenir compte des différences entre le modèle national SF et le modèle international SFP. Ces différences proviennent principalement de la comptabilisation séparée des autres flux économiques dans le modèle SFP, ce qui entraîne une définition plus stricte des revenus et des charges. Le tableau 5 détaille les étapes qui mènent du solde du compte d'État selon le rapport sur l'état des finances de la Confédération aux soldes selon le modèle SFP.

**Tableau 5: Différences Rapport financier (RF) de la Confédération – modèle SF – modèle SFP, en millions de francs**

<b>Confédération</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Solde de financement ordinaire selon le RF</b>	<b>1912</b>	<b>1262</b>	<b>1332</b>	<b>-124</b>	<b>2337</b>
+ Solde de financement extraordinaire selon le RF	-1708	738	1306	213	493
<b>Solde de financement selon le RF</b>	<b>205</b>	<b>2000</b>	<b>2638</b>	<b>89</b>	<b>2831</b>
+ Solde consolidation des comptes spéciaux du compte de la Confédération (1)	-511	-388	-248	42	-140
+ Solde consolidation des unités décentralisées financées principalement par l'impôt (2)	161	73	81	63	15
+ Solde facteurs spéciaux (3)	850	0	0	0	0
<b>Solde de financement selon le modèle SF</b>	<b>704</b>	<b>1685</b>	<b>2470</b>	<b>194</b>	<b>2706</b>
- Solde corrigé opérations du bilan (4)	-169	-337	904	-228	-175
- Solde corrigé autres flux économiques (4)	-4177	-2814	-3724	-3680	-4211
+ Régularisation basée sur l'exercice (5)	-3620	-4153	-5086	-4011	-5323
+ Traitement statistique (6)	1268	-10	534	445	614
- Acquisition nette d'actifs non financiers (7)	1202	99	802	529	524
<b>Solde de financement selon le modèle SFP</b>	<b>1496</b>	<b>574</b>	<b>-64</b>	<b>7</b>	<b>1858</b>

(1) EPF, Fonds pour les grands projets ferroviaires, Fonds d'infrastructure, RFA.

(2) Comptes spéciaux selon la statistique financière (IFFP, FNS, Pro Helvetia, Suisse Tourisme, Musée national suisse, METAS, RPC, FIPOI)

(3) 2011: apport extraordinaire au fonds d'infrastructure

(4) Non inclus dans le solde selon le modèle SFP

(5) Écritures sans incidences financières (incluses dans le solde selon le modèle SFP)

(6) Traitement statistique en vue d'un ajustement aux normes du Manuel SFP 2014 du FMI

(7) Solde de financement = revenus - charges - acquisitions nettes d'actifs non financiers

### 3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière

Les indicateurs de statistique financière sont présentés selon le modèle international SFP de la statistique financière conformément aux normes du FMI. Une exception est toutefois faite pour le taux d'endettement, qui est en outre calculé en référence aux critères européens de Maastricht selon le modèle SF. Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Les indicateurs utilisés pour le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) se réfèrent à cinq agrégats exprimés par rapport au PIB. Ils servent en premier lieu de base à des comparaisons internationales. Les quotes-parts se fondent sur le PIB revu et corrigé selon le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

**Quote-part fiscale:** la quote-part fiscale représente l'ensemble des revenus fiscaux du secteur des administrations publiques (impôts et cotisations aux assurances sociales) par rapport au PIB nominal. Elle établit également les quotes-parts d'impôt de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que la quote-part des contributions aux assurances sociales publiques. Les cotisations aux assurances sociales comprennent les contributions obligatoires à l'AVS, AI, APG, AC, aux allocations familiales dans l'agriculture et à l'assurance maternité de Genève. Bien qu'obligatoires, les cotisations aux assurances-maladie, aux assurances-accident et aux caisses de pensions ne sont pas prises en compte, ces entreprises n'étant pas des administrations publiques. La quote-part fiscale ne doit donc pas être considérée comme le ratio des redevances obligatoires. Elle représente au contraire la partie du PIB que l'État recouvre par les impôts et les redevances pour le financement de ses tâches. Un écart important entre la quote-part fiscale et la quote-part de l'État laisse prévoir une administration publique financée par la dette.

**Quote-part de l'État:** liée à la quote-part fiscale, qui indique les moyens financiers disponibles, la quote-part de l'État exprime le rapport entre l'ensemble des dépenses du secteur des administrations publiques et le PIB. Elle prend en considération les dépenses totales dans tous les secteurs (charges courantes plus acquisitions nettes d'actifs non financiers). La quote-part des contributions peut être calculée pour chaque sous-secteur des administrations publiques.

**Quote-part du déficit ou de l'excédent:** la quote-part du déficit ou de l'excédent du secteur des administrations publiques ou de l'un de ses sous-secteurs correspond au solde de financement selon le modèle SFP en % du produit intérieur brut (PIB). Le solde de financement se définit quant à lui de deux manières:

Solde de financement = revenus – charges – acquisition nette d'actifs non financiers  
= recettes – dépenses du secteur des administrations publiques

**Taux d'endettement:** le taux d'endettement exprime, en référence à la définition de Maastricht, le rapport entre la dette brute des administrations publiques et le PIB. Cet indicateur s'adosse à la définition du MCH2. Par ailleurs, il se rapproche du taux d'endettement brut selon les critères de Maastricht de l'UE. Selon le MCH2, la dette brute se compose des engagements courants, de la dette à court terme, de la dette à moyen et long terme et des engagements au titre des comptes spéciaux. L'évaluation des instruments financiers pris en compte se fait à la valeur nominale. Selon la définition de Maastricht, le taux d'endettement brut englobe seulement le numéraire, les dépôts, les titres de créance et les crédits. La dette brute faisant partie des capitaux de tiers, la quote-part des capitaux de tiers est toujours plus élevée que le taux d'endettement brut.

**Quote-part des capitaux de tiers:** la quote-part des capitaux de tiers représente la dette publique en % du PIB, selon la définition du FMI. Elle prend en compte l'ensemble des engagements du passif du compte de patrimoine (bilan), à l'exception des produits financiers dérivés. Sa définition est donc plus large que la dette selon les critères de Maastricht, c'est pourquoi elle est en principe toujours plus élevée que cette dernière. Il existe une autre différence importante entre ces deux conceptions, en ce sens que le FMI exige l'évaluation des capitaux de tiers au prix du marché. Ainsi, la quote-part des capitaux de tiers varie beaucoup plus fortement que le taux d'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht, qui prend en compte la valeur nominale des dettes. Du fait de cette règle, les obligations et autres titres de créance négociables sur le marché ont atteint des niveaux supérieurs à la valeur nominale au cours des dernières années. La quote-part des capitaux de tiers évolue néanmoins de manière analogue à l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht et le dépasse d'en moyenne 10 points de pourcentage.

**Unité d'administration publique:** les comptes consolidés d'une unité d'administration publique, corrigés au niveau des imputations internes, sont composés de ses propres comptes (administration générale) ainsi que des comptes spéciaux de toutes les unités consolidées soumises au contrôle des pouvoirs exécutif et législatif de cette unité d'administration publique. Les unités consolidées sont celles qui financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments. Si les comptes consolidés d'une administration publique incluent des unités contrôlées par l'État qui s'autofinancent majoritairement par des recettes ou des émoluments, celles-ci en sont exclues. Ces unités sont considérées comme des producteurs marchands publics ou des entreprises publiques. La délimitation du secteur des administrations publiques est décrite de manière plus détaillée dans le rapport annuel «Statistique financière de la suisse»<sup>14</sup>. Celui-ci contient une liste des unités selon qu'elles ont été prises en compte ou exclues de la statistique financière.

---

<sup>14</sup> <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/uebersicht.html>